



Doute sur le taux de rente dû a un AT

Par **roima**, le **03/07/2017** à **11:27**

Bonjour,

Mon père a eu un accident de travail le 06 mars 2015. chute dans la cale d'un navire, dont 20 années de carrière derrière lui, consolidé par son médecin chirurgien le 27 septembre 2016 avec un taux de séquelle médical de 60%, le dossier est passé en commission en fin avril voir début mai 2017, il est passé en priorité car la CPS avait omis de le faire en novembre 2016. en effet c'est en Polynésie française (un manque de professionnalisme).

Il est inapte a reprendre son poste et il lui sera très difficile de trouver quelques chose pour lui car il ne peut rien faire d'exceptionnelle ou de normal depuis son accident, et il n'est pas licencié.

Ma mère a été convoqué pour le verdict de la commission sur l'AT de mon père et a été rendu par l'un des agents du service assurance maladie, mon père obtient une rente de 40%.

mais voilà, J'envoi un courriel au docteur conseil de mon père pour des renseignements par rapport à la pension d'invalidité et lui donner en même temps les nouvelles de la commission, et lui me sort que mon père a une rente de 28% car il a évalué le taux médical à 52%.

Du coup je ne sais plus du tout ou me situer! car ma mère a été CONVOQUE à la CPS pour lui SIGNALER LES 40% de taux de rente, alors que le médecin conseil m'informe autre chose 28%

Et quand tu demandes des explications bah il n'y a plus personne! j'arrive pas a avoir la responsable assurance maladie même sur le site de la CPS c'est très démoralisant.

J'ai l'impression que l'on se fiche de mes parents, et comme je ne suis plus en Polynésie Française pour suivre l'évolution administrative de l'AT de mon père, je me sens totalement

démuni car je ne peux être sur place pour régler le problème.

J'ai énormément de doute, est ce que l'avis du taux de séquelle médical rendu par le docteur chirurgien de mon père compte?

Es-ce correct ce que le docteur conseil fait? aux dernières nouvelles, ce n'est plus le même qui suit le dossier AT, mais un autre médecin conseil en a hérité.

Pour la demande d'une pension d'invalidité quel médecin mon père doit voir? franchement la rente n'est pas suffisant.

Peut-on contester si cela est injuste?

Je souhaite une solution efficace, car je suis totalement perdu.

Mes parents n'ont pas une bonne compréhension du français et ne parle pas bien français, alors j'ai juste peur qu'ils se fassent avoir.

Merci de m'aider, ou peut-être que je m'enflamme un peu trop pour rien, mais selon moi, ça sent mauvais.